RELEVE DE DECISION

DU BUREAU EXECUTIF DU 17 OCTOBRE 2024 EN VISIO AVEC DECISIONS PRISES EN SEANCE DANS LE RESPECT DES ARTICLES 38 ET 102 DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA FFVOILE

VDEF

Elu.e.s :

Présent.e.s : DENECHAU Jean-Luc ; BERTHAULT Pascal ; DOS SANTOS Anne ; LE BOUCHER Pierre ; COURTOIS Christine ; FOURICHON Christine ; MERIC Jean-Claude ; RUSSO Ed ; BOVYN Olivier

Excusé.e.s : MIGRAINE Corinne

Invité.e.s **:**

Présent.e.s : BOCQUET Bernard ; GAUTIER Romain ; PEBEREL Nathalie ; COUR Jean-Christophe ; BOUVET Marc ; MARLIOT Eric ; CHIELLINO Guillaume ; HERROU Hugo pour le point 1.5

Excusé.e.s : BILLON Loïc ; MEYER-DIEU Baptiste ; LASSEAUX Sylvie

1 Vie Fédérale

1.1 Point licence au 14 octobre 2024

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de la délivrance des licences au 14 octobre 2024. La FFVoile recense à cette date : ▪ 56 679 LCA (- 0,6 % par rapport à 2023 à la même date et + 0,0 % par rapport à 2019) dont 2 395 prises en ligne ▪ 16 700 LCJ (- 4.9 % par rapport à 2023 à la même date et – 5,4 % par rapport à 2019) dont 163 prises en ligne ▪ 184 450 PV/PVR (+ 2.2 % par rapport à 2023 à la même date et + 17.6 % par rapport à 2019) ▪ 5 331 Temporaires 1 jour (+ 10.6 % par rapport à 2023 à la même date et – 2.4 % par rapport à 2019) ▪ 3 068 Temporaires 4 jours (- 9.0% par rapport à 2023 à la même date et – 6.0 % par rapport à 2019) ▪ 7 557 Pass FFVoile (+ 44.0 % par rapport à 2023 à la même date et – 43 % par rapport à 2019)

1.2 Relevé de décisions du BE du 14 septembre 2024

Décision BE-241017-01	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le relevé de décisions du BE du 14 septembre 2024. Publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 31 octobre 2024.

1.3 Ordre du Jour de l'Assemblée Générale élective

Décision BE-241017-02	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Elective (Annexe 1)

1.4 Liste des embarcations exclues de la couverture fédérales en assurance responsabilité civile

Décision BE-241017-03	Le Bureau Exécutif se prononce favorablement pour maintenir : • le Foiling's 50 dans la liste des embarcations exclues de la couverture fédérale en responsabilité civile pour les dommages matériels, immatériels et corporels. • les AC40 et AC75 dans la liste des embarcations exclues de la couverture fédérale en responsabilité civile, pour les dommages matériels et immatériels en précisant que la garantie en responsabilité civile pour les dommages corporels sera acquise sur ces supports uniquement dans le cadre d'un déplacement organisé ou autorisé par la FFVoile. Cette résolution entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2025.

1.5 Point d'avancement Score

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de l'avancée du projet SCORE et les derniers points de la feuille de route. SailTi pourra être déployé au niveau national début 2025.

1.6 Budget 2025 : fourchette de budget par service

Décision BE-241017-04	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide les processus pour établir les fourchettes de budget par service et prend note des hypothèses de recettes et des fourchettes par service. Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide les hypothèses du budget 2025 pour la version 1.0 prévue le 29 novembre et notamment une hausse de la marge nette de 321 K€ par rapport au budget voté en 2024, des produits Licences et Partenariats (nette des ristournes, assurance). Cela permet au BE d'arrêter les orientations suivantes pour chaque service : • Vie Fédérale : 3,555 M€ des charges pour la somme des sections : avec augmentation de la masse salariale (hors CTS) et du Partenariat net comparée au budget voté en 2024, relative stabilité comparée au budget voté en 2024 pour la gestion & maintenance du siège, frais généraux et fonctionnement, les honoraires et baisse pour les Institutions Fédérales (JO en moins), l'informatique (en raison de l'économie du projet score dont 50 K€ de charges estimées dans le budget Pratiques sportives mais le budget projet informatique habituel est réévalué de 40 K€, la communication (JO en moins) et les Grandes Epreuves.

	• Développement : un résultat net négatif de 130 K€ (- 128 K€ en 2024) et pas de modification prévue de la consommation des fonds FFVoile pour 2025 • Pratiques Sportives : un résultat net négatif de 200 K€ (dont 50 K€ de charges supplémentaires pour le projet SCORE et le reste équivalent au budget 2024) • CCA : résultat net négatif d'environ 110 K€ entre les produits (convention d'arbitrage et subventions) et les charges, aligné avec le budget 2024. La CCA précise qu'il sera nécessaire de prendre en compte la dépense sur la formation des arbitres nationaux pour les nouvelles RCV 2025 - 2028 Le DTN précise par ailleurs qu'il va falloir rester vigilent sur le niveau des subventions concernant la Haute Performance, le Développement et les Pratiques Sportives.

1.7 Part des ligues et de la FFVoile suite à l'augmentation PVR 2025

Décision BE-241017-05	Le BE décide d'attribuer pour 2025 le total de l'augmentation du PVR soit 0,5 € par PVR de la manière suivante : - 0,15 € par PVR accordés aux ligues ce qui passera la part reversée aux ligues à 6,62 € par PVR jusqu'à l'objectif - 0,35 € attribués à la FFVoile ce qui passe la part attribuée à la FFVoile à 7,38 € (dont 1,64 d'assurance et 0,80 € de soutien aux appels à projets) par PVR jusqu'à l'objectif. Le BE décide par ailleurs d'augmenter la part de la FFVoile au-delà de l'objectif fixé, en la passant à 4,10 € (dont 1,64 € d'assurance et 0,80 € de soutien aux appels à projets) par PVR. La part de la ligue est, elle, fixée à 9,90 €.

1.8 Constitution d'un groupe de travail pour besoins et état des connaissances et usages des moteurs électriques/hydrogène versus thermique

Décision BE-241017-06	Après échange, le Bureau Exécutif souhaite dans un 1er temps qu'une note technique soit produite sur le sujet avant éventuellement de constituer un groupe de travail dans un second temps.
	
	Cette première analyse technique essayera de prendre en compte les éléments suivants :
	
	• Coûts
	  ○ d'achat,
	  ○ des investissements pour les recharges
	  ○ de l'entretien
	• Puissance et/ou vitesse maximale et moyenne
	• Autonomie (par rapport aux conditions du plan d'eau, courant, vent)
	• Temps de recharge
	• Durabilité et degrés de réparabilité.
	• Zone de fabrication Europe /hors Europe

1.9 Relations internationales : Compte rendu de l'AG de l'EBA

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance du compte rendu de l'AG de l'European Boating Association présenté par Olivier BOVYN

2 CCA

2.1 Demande d'honorariat pour Jean Coadou

Décision BE-241017-07	Le Bureau Exécutif, sur proposition des membres du groupe en charge de la gestion du corps arbitral de la Commission Centrale d'Arbitrage, décerne à **Monsieur Jean COADOU** par vote secret la qualification d'arbitre honoraire à compter du 1er décembre 2024.

2.2 Validation des prescriptions fédérales 2025-2028

Décision BE-241017-08 Vote CA	Le Bureau Exécutif valide les nouvelles prescriptions de la FFVoile aux Règles de Course à la Voile 2025-2028 proposées par la CCA. Elle charge la CCA d'ajuster les prescriptions si des modifications sont demandées par World Sailing. Publication électronique de ces prescriptions fédérales 2025 – 2028 à venir sur le site Internet de la FFVoile

3 DEVELOPPEMENT

3.1 Retour sur les Journées de la Performance Sociale

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de la synthèse des journées de la performance sociale qui se sont tenues les 14 et 15 octobre à l'INSEP.

3.2 Suivi des Appels à Projet en cours

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de l'avancement des différents appels à projet.

4 DIVERS

Information	Diverses informations données par le DTN : - Claire PRUVOT et Clément DUMONTEL nouveaux CTS stagiaires au 1er septembre 2024 - 1 place au concours CTS voile en 2025 - Lionel COTTIN devient directeur du pôle Voile de Marseille et Pascal CHAULLET est désormais chargé d'entrainer les Kites - Période des bilans suite au JO (ANS, Interne) - Délégation pour l'AG de WS à Singapour qui se tiendra du 4 au 9 novembre 2024 Diverses informations données par le Président : - Sur le pôle France à Marseille : JL DENECHAU Président par Intérim, E RICARD Trésorière et P LE TILLY Secrétaire Général - La FFVoile discute avec ASO la prolongation de la licence de la marque TourVoile après 2025

Paris, le 21 novembre 2024

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE 2024

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale élective pour l'élection du Conseil d'administration (catégorie générale, scrutin de liste) de la FFVoile se déroulera à distance via une plateforme de vote électronique du 6 décembre 2024 - 19h00 au 10 décembre 2024 - 19h00.

L'ordre du jour de cette Assemblée est le suivant :

- Election du Conseil d'administration (catégorie générale) et du Président[1] de la FFVoile pour la mandature 2024 - 2028.

Nous vous rappelons que seuls les représentants légaux des structures affiliées à la FFVoile, associations et établissements, disposant d'un équivalent de 10 licences Club FFVoile au 31/12/2023 pourront voter.

La liste des électeurs a été arrêtée le 12 novembre 2024.
Si entre le 12 novembre et le 24 novembre votre structure a élu/nommé un nouveau responsable légal, ces informations doivent être impérativement envoyées à l'adresse age2024@ffvoile.fr pour que la modification soit prise en compte.
En raison des contraintes techniques inhérentes à l'organisation d'une AG à distance et par voie électronique, la liste des électeurs ne sera plus modifiable après cette date du 24 novembre 19h00.

Pour cette élection le vote par procuration est interdit, le mandatement est autorisé.

Le président de l'association ou le représentant légal de l'établissement peut donner mandat à une personne licenciée au titre de l'Association ou de l'Etablissement considéré pour le représenter dans le cadre de l'Assemblée Générale élective de la FFVoile. Le représentant devra dans ce cadre respecter les conditions qui s'appliquent au représentant légal.

Compte tenu des contraintes techniques ci-dessus exposées, Les mandats doivent être envoyés à age2024@ffvoile.fr au plus tard le 24 novembre 2024 à 19h00.

L'intégralité des documents relatifs à cette élection sont consultables ici dans la rubrique Election de la catégorie générale.

Vous recevrez en amont et le jour de l'ouverture du vote plusieurs informations de la part de notre prestataire de vote par email et SMS afin de vous connecter et vous identifier sur la plateforme de vote dédiée à l'élection du Conseil d'administration.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Luc DENECHAU
Président de la FFVoile

[1] Pour rappel, la personne figurant en tête de la liste qui a remporté les élections de la catégorie générale au Conseil d'Administration est élue Président de la Fédération.

BANQUE POPULAIRE
PARTENAIRE MAJEUR

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - www.ffvoile.fr